



Recommandations pour la prévention des légionelloses dans les systèmes d'eau potable : réseau froid

Domaine d'application

Les recommandations suivantes s'appliquent aux installations sanitaires des :

Bâtiments publics collectifs

- Halls sportifs
- Piscines
- Ecoles

Autres bâtiments à utilisation collective

- Campings
- Centres communaux
- Autres installations sanitaires collectives

Remarque : Pour les hôpitaux, des prescriptions plus spécifiques existent dans le cadre de la lutte contre les infections nosocomiales. Elles peuvent être obtenues auprès de la division de la médecine curative de la direction de la santé. (☎ 247 85638)

Bonnes pratiques de dimensionnement et d'entretien

Vu le domaine de températures préférées par les légionelles, il faudra veiller à ce que tout le réseau d'eau froide reste à une température inférieure à 20 °C.

Installation

Conduites d'eau froide :

- Isolation : maintenir la température en dessous de 20 °C.
- Ne pas poser les conduites d'eau froide dans les mêmes gaines techniques que les conduites d'eau chaude ou les conduites du chauffage.
- Dans les murs, respecter une distance d'au moins 10 cm entre les conduites chaudes et froides.
- Eviter de poser des conduites froides sous des sols chauffants.
- Eviter les tronçons morts

Filtres :

- Installer dans des locaux frais (éviter domaine > 20 °C).

- Eviter l'éclairage permanent de ces locaux pour empêcher la formation d'algues dans les filtres.

Echangeurs d'ions :

- Installer dans des locaux frais (éviter domaine > 20 °C).
- Eviter surdimensionnement et stockage d'eau adoucie.
- Choisir des modèles avec désinfection par électrolyse pendant la phase de régénération.

Système anti-reflux :

- Il faudra installer un tel dispositif avant le compteur de débit pour éviter tout reflux dans le réseau d'eau potable publique.

Autres systèmes d'eau :

Eviter les connexions directes entre les réseaux d'eau potable et tout autre réseau d'eau comme :

- Les systèmes de récupération des eaux pluviales.
- Les réseaux de protection contre incendie.
- Les réseaux de chauffage.

Entretien

Filtres à cartouche :

- Changer régulièrement la cartouche filtrante (spécifications du constructeur).

Filtres à sable :

- Effectuer régulièrement un contrelavage (indications du fabricant).
- Renouveler le matériel filtrant selon les indications du fabricant.
- Choisir le filtre en tenant compte des opérations d'entretien à effectuer, nettoyage et désinfection faciles à effectuer, présence d'une ouverture de visite suffisamment grande.

Echangeurs d'ions :

- Nettoyer, désinfecter selon les périodicités indiquées par le constructeur.

Documentation

Plan d'entretien :

- Définir la fréquence de remplacement des cartouches filtrantes.
- Définir la fréquence de contrelavage des filtres.
- Définir un entretien périodique des échangeurs d'ions.
- Définir une périodicité pour le contrôle du bac de saumure.

Plan de l'installation :

- Schéma.
- Plan du réseau de l'eau froide.
- Description des matériaux.

Législation

- Loi du 23 décembre 2022 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine

Normes à respecter

- DIN EN1717
- DIN EN 806 1-5
- VDI 6023.